

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 06 mars 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Etaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Karine FRANCOIS, M. Jean-Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Etaient absents et représentés :

- M. Mickaël HAUSSIN a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND ;
- Mme Catherine MOUTEL a donné pouvoir à M. Jean-Marie MAHIEU ;
- Mme Céline MATHELIER a donné pouvoir à Mme Emmanuelle BEIGNON ;

Etait absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 11 Nbre de votants : 14
Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250311 – 01 - OBJET : FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU 24 ROUTE DE CAUMONT L'ÉVENTÉ

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil qu'un préavis a été donné au 15 avril 2025 par les locataires actuels du logement communal situé « 24 route de Caumont L'Éventé ».

Monsieur le Maire présente, pour information, les montants actuels des loyers des logements communaux de ce bâtiment.

Il est prévu de mettre à disposition des locataires le local de 14 m² situé sur le même palier.

Monsieur le Maire propose d'actualiser le montant du loyer de ce logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 11 voix « pour », 0 voix « contre », et 3 « abstention »,

Décide :

- **de fixer** le montant mensuel du loyer à 470 €uros sans les charges ;
- **de demander** un dépôt de garantie égal à un mois de loyer, soit 470 € ;
- **de donner** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération : choix du nouveau locataire, signature du contrat de location, et de toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 21 mars 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU